

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote des taux 2023 : CFE, TFB, TFNB, TH , TEOM

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_046

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 28
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 10
Votants : 38
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 1
- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Vote des taux 2023 : CFE, TFB, TFNB, TH , TEOM

La Communauté de communes doit voter chaque année un taux de Contribution Foncières des Entreprises et un taux de Taxe foncière (Bâti et Non Bâti).

Il est proposé de conserver les mêmes taux qu'en 2022 pour ces 3 taxes :

- Contribution Foncière des Entreprises : 29,45 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 2,57 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 3,61 %

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation 2019 jusqu'en 2022 afin de permettre la suppression progressive des taxes d'habitation sur les résidences principales.

A compter de 2023, les communes et EPCI doivent à nouveau voter un taux de TH qui concerne :

- les résidences secondaires,
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE,
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou les collectivités locales et non exonérés en application de l'article 1408 du CGI,
- les logements vacants depuis plus de deux ans, sous réserve d'une délibération d'institution de la THLV prise par la commune avant le 28 février 2023.

Il est proposé de maintenir le taux de référence pour la taxe d'habitation 2023 qui correspond au taux voté de 2019, soit 10,41%.

En raison de l'augmentation du coût du traitement des ordures ménagères, il est proposé d'augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, soit un taux de 13,02 % (pour mémoire taux 2022 : 12,68 %).

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A la majorité des membres présents

- de voter les taux tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 20 23



CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du Budget annexe Bases de Loisirs 2023

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_048

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 28
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 10
Votants : 38
- dont « pour » : 38
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du Budget annexe Bases de Loisirs 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe Bases de Loisirs pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 550 523,31 €
- section d'investissement : 554 926,98 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'adopter le budget annexe Base de Loisirs 2023.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 2023
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du Budget annexe Camping 2023

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_052

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 28
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 10
Votants : 38
- dont « pour » : 38
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du Budget annexe Camping 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe Camping pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 236 131,72 €
- section d'investissement : 143 801,38 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'adopter le budget annexe Camping 2023.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 20 23

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du Budget annexe Centre de Bien-Etre 2023

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_049

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 10

Votants : 38

- dont « pour » : 38

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du Budget annexe Centre de Bien-Etre 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe Centre de Bien-Etre pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 1 271 876,73 €
- section d'investissement : 696 184,73 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'adopter le budget annexe Centre de Bien-Etre 2023.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 2023
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du Budget annexe Locations 2023

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_050

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 10

Votants : 38

- dont « pour » : 38

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du Budget annexe Locations 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe Location pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 307 548,24 €
- section d'investissement : 253 826,49 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'adopter le budget annexe Locations 2023.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du Budget annexe Office de Tourisme 2023

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_053

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 10

Votants : 38

- dont « pour » : 38

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du Budget annexe Office de Tourisme 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe Office de Tourisme pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 667 000,00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'adopter le budget annexe Office de Tourisme 2023.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du Budget annexe SPANC 2023

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_051

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 10

Votants : 38

- dont « pour » : 38

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du Budget annexe SPANC 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe SPANC pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 175 201,17 €
- section d'investissement : 12 217,38 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'adopter le budget annexe SPANC 2023.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du Budget annexe ZA Merly 2023

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_054

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 10

Votants : 38

- dont « pour » : 38

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du Budget annexe ZA Merly 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe ZA Merly pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 152 499,70 €
- section d'investissement : 84 452,90 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'adopter le budget annexe ZA Merly 2023.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du Budget Général 2023

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_047

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 28
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 10
Votants : 38
- dont « pour » : 38
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du Budget Général 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget général pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 12 354 606,21 €
- section d'investissement : 10 048 018,96 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'adopter le budget Général 2023.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Annulation de l'autorisation de programme de la piscine des Bouldouïres
du budget Général pour transfert au budget Centre de Bien-Être**

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_056

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 28
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 10
Votants : 38
- dont « pour » : 38
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

**Objet : Annulation de l'autorisation de programme de la piscine des Bouldouïres du budget
Général pour transfert au budget Centre de Bien-Être**

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°D_2022_055 du 12 avril 2022 relative au vote de l'autorisation de programme pour la piscine des Bouldouïres.

Vu la délibération n°D_2023-004 du 31 janvier 2023 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier dans lequel il est mentionné que les autorisations de programme demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Considérant que pour plus de cohérence et afin que les deux piscines (Lacaune et La Salvetat) soient sur le même budget, les opérations comptables de la piscine de La Salvetat seront désormais suivies sur le budget Centre de bien-être.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'annuler l'autorisation de programme de la piscine des Bouldouïres du budget Général pour en ouvrir une sur le budget Centre de Bien-Etre,
- d'autoriser la comptabilisation des écritures concernant la Piscine de La Salvetat sur le budget Centre de Bien-Etre,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'annuler l'autorisation de programme de la piscine des Bouldouïres du budget Général pour en ouvrir une sur le budget Centre de Bien-Etre,
- d'autoriser la comptabilisation des écritures concernant la Piscine de La Salvetat sur le budget Centre de Bien-Etre,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL**



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote de l'autorisation de programme de la Réserve des Mégalithes sur le budget Général

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_059

<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 39 Présents : 28 Absents : - dont suppléés : 0 - dont représentés : 10 Votants : 38 - dont « pour » : 38 - dont « contre » : 0 - dont abstention : 0
--

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Vote de l'autorisation de programme de la Réserve des Mégalithes sur le budget Général

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités peuvent utiliser 2 techniques :

- Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année y compris les modalités de financement.
- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par l'ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

La procédure des autorisations de programmes/crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP. Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subventions, emprunt, autofinancement.

Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels.

Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT :

- Les autorisations de programme sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Les AP et CP peuvent être révisés.

Aujourd'hui il convient de délibérer pour mettre en place cette procédure l'opération « Réserve des mégalithes » n° 50820-2023-01.

A ce jour, le coût estimatif de cette opération est de 330 789,61 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	2023	2024	TOTAL
DEPENSES TTC	100 000,00	230 789,61	330 789,61

RECETTES	
DSIL	72 351,00
REGION	104 935,00
FCTVA	54 262,73
EMPRUNT	99 240,80
	330 789,53

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de voter l'autorisation de programme de la Réserve des Mégalithes sur le budget Général,
- d'adopter le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements indiqués,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote de l'autorisation de programme de la piscine de La Salvetat sur le budget Centre de Bien-Etre

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_057

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 10

Votants : 38

- dont « pour » : 38

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Vote de l'autorisation de programme de la piscine de La Salvetat sur le budget Centre de Bien-Etre

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités peuvent utiliser 2 techniques :

- Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année y compris les modalités de financement.
- Prévion d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par l'ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

La procédure des autorisations de programmes/crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP. Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subventions, emprunt, autofinancement.

Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels.

Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT :

- Les autorisations de programme sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Les AP et CP peuvent être révisés.

Aujourd'hui il convient de délibérer pour mettre en place cette procédure pour l'opération « Piscine La Salvetat » n° 50827-2023-01.

A ce jour, le coût estimatif de cette opération est de 5 183 333 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES HT	400 000,00	2 083 333,00	2 666 667,00	33 333,00	5 183 333,00

RECETTES	
DEPARTEMENT	259 167,00
REGION	777 500,00
ETAT	2 073 333,00
COMMUNE LA SALVETAT	1 036 666,00
EMPRUNT CCMLHL	1 036 667,00
	5 183 333,00

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de voter l'autorisation de programme pour la piscine de La Salvetat sur le budget Centre de Bien-Etre,
- d'adopter le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter les financements indiqués,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote de l'autorisation de programme de l'aménagement pour personnes à mobilité réduite BIT Laouzas sur le budget Général

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_058

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 28
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 10
Votants : 38
- dont « pour » : 38
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Vote de l'autorisation de programme de l'aménagement pour personnes à mobilité réduite BIT Laouzas sur le budget Général

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités peuvent utiliser 2 techniques :

- Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année y compris les modalités de financement.
- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par l'ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

La procédure des autorisations de programmes/crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subventions, emprunt, autofinancement.

Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels.

Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT :

- Les autorisations de programme sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Les AP et CP peuvent être révisés.

Aujourd'hui il convient de délibérer pour mettre en place cette procédure pour l'opération « Aménagement pour personnes à mobilité réduite BIT Laouzas » n° 50820-2023-02.

A ce jour, le coût estimatif de cette opération est de 229 045,80 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	2023	2024	TOTAL
DEPENSES TTC	50 000,00	179 045,80	229 045,80

RECETTES	
DETR	95 435,75
REGION	47 717,87
FCTVA	37 572,67
EMPRUNT	48 319,51
	229 045,80

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de voter l'autorisation de programme de l'aménagement pour personnes à mobilité réduite BIT Laouzas sur le budget Général,
- d'adopter le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter les financements indiqués,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Travaux du siège de la Communauté de Communes : Avenant n°2 au lot 4 - Bardages

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_063

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 28
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 10
Votants : 38
- dont « pour » : 38
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Travaux du siège de la Communauté de Communes : Avenant n°2 au lot 4 - Bardages

Dans le projet initial, il n'était pas prévu le remplacement du cheneau « encastré » à la jonction de l'ancien commerce et de l'ancienne verrière. Depuis, les travaux ont mis à jour ce cheneau dont

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/04/2023
081-200066553-20230411-D_2023_063-DE

l'état indique qu'il mérite d'être remplacé afin de s'assurer de l'écoulement et l'évacuation sans faille des eaux captées. Pour réaliser le remplacement, il est nécessaire de déposer une partie de la couverture existante

Dans le projet initial, un renfort diagonal (tube de stabilité) dans la verrière était conservé même s'il générerait une perte d'espace. Il a donc été demandé un devis à l'entreprise du lot 4 afin de supprimer ce renfort et de le transformer en palée cadre afin de gagner en surface utilisable.

Item	Désignation	uté	Qté	Prix unit HT	Prix total HT
1	Remplacement du cheneau	ens	1	8 193.00 €	8 193.00 €
2	Remplacement du tube de stabilité	ens	1	2 255.00 €	2 255.00 €
	TOTAL HT				10 448.00 €
	TOTAL TTC				12 537.60 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au lot 4 - Bardages des travaux du siège de la Communauté de Communes ainsi que toutes les pièces afférentes.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au lot 4 - Bardages des travaux du siège de la Communauté de Communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL**



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 14 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 14 / 04 / 20 23

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2023 081-200066553-20230411-D_2023_063-DE

CDC MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC - LACAUNE
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Tarifs des visites guidées de l'Office de Tourisme

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_060A

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 0

Votants : 38

- dont « pour » : 38

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Tarifs des visites guidées de l'Office de Tourisme

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les tarifs suivants :

- Pour les visites guidées « adultes »
 - Tarif Plein 5€ (à partir de 12 ans et +)
 - Tarif réduit 2€ à partir de 6 jusqu'à 11 ans – Gratuit pour les moins de 6 ans.

- Pour les visites guidées « enfants »
 - Tarif Plein 5€ (11 ans et -)
 - Tarif réduit 2€ à partir de 12 ans et +

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver les tarifs suivants :
 - Pour les visites guidées « adultes »
 - Tarif Plein 5€ (à partir de 12 ans et +)
 - Tarif réduit 2€ à partir de 6 jusqu'à 11 ans – Gratuit pour les moins de 6 ans.
 - Pour les visites guidées « enfants »
 - Tarif Plein 5€ (11 ans et -)
 - Tarif réduit 2€ à partir de 12 ans et +
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 07 / 06 / 2023
et publié ou notifié
le 07 / 06 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget
Locations au budget Général**

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_055

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 10

Votants : 38

- dont « pour » : 38

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget Locations au budget Général

Les articles R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT prévoient que le résultat excédentaire d'un budget d'une régie locale chargée de l'exploitation d'un SPIC peut être reversé à la collectivité locale de rattachement dès lors que l'éventuel besoin de financement des investissements a été couvert.

Le budget Locations présente un excédent de fonctionnement de 185 331,49 € au 31/12/2022.

Il est proposé au Conseil Communautaire de reverser 80 000 € d'excédent d'exploitation du budget M4 Locations, à la section de fonctionnement du budget Général.

Etant précisé que ces excédents ne sont pas nécessaires au financement de dépenses d'exploitation ou d'investissement qui devraient être réalisées à court terme.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 du budget Locations et du budget Général.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de reverser 80 000 € d'excédent d'exploitation du budget M4 Locations, à la section de fonctionnement du budget Général,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 12 / 04 / 2023
et publié ou notifié
le 12 / 04 / 2023

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention Voiries FDT Tarn 2023

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_061

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 10

Votants : 38

- dont « pour » : 38

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de subvention Voiries FDT Tarn 2023

Chaque année, le Conseil Départemental du Tarn notifie à chaque commune Tarnaise et à la Communauté de Communes les informations relatives à la dotation FDT au titre de la voirie d'intérêt

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 081-200066553-20230411-D_2023_061-DE

local (FAVIL). Le montant global affecté au territoire de notre Communauté de Communes en 2023 est de 143 829.62 €.

Comme chaque année, la quote part de chaque commune est affectée à la Communauté de Communes pour les travaux réalisés sur les voiries d'intérêt communautaire.

Le plan de financement prévisionnel des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire (côté Tarn) est le suivant (hors Lacaune qui ne peut prétendre au FAVIL) :

DEPENSES HT	RECETTES HT
Travaux sur les voies intercommunales Tarnaises, hors Lacaune : 447 926.50 €	Subvention FAVIL (CD81) : 143 829.62 €
	Autofinancement : 304 096.88 €
Total : 447 926.50 €	Total : 447 926.50 €

Il est demandé au Conseil :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire (côté Tarn),
- d'autoriser le Président à solliciter les financements inscrits au plan prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'adopter le plan de financement prévisionnel des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire (côté Tarn),
- d'autoriser le Président à solliciter les financements inscrits au plan prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 13 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 13 / 04 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 081-200066553-20230411-D_2023_061-DE

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Autorisation du Président à signer le marché « Voiries 2023 »

Séance du 11 avril 2023
Délibération n°D_2023_062

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 10

Votants : 38

- dont « pour » : 38

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 11 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU

Représentés : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Robert BARTHE par Alain CABROL, Evelyne BOUSQUET par Daniel VIDAL, André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Christian THERON, Marie CASARES par Anne-Lise SAUTEREL, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Sandra RAMOND par Jim RONEZ, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Autorisation du Président à signer le marché « Voiries 2023 »

La Commission des marchés s'est réunie le 4 avril 2023 pour examiner les réponses à l'appel d'offre pour le marché « voiries 2023 ».

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2023 081-200066553-20230411-D_2023_062-DE

Ce marché est constitué de 3 lots géographiques :

Lot n° 1 : Ouest CC	Lamontélerié, Anglès, Senaux, Escroux, Viane, Gijounet, Berlats, Espérausses, Saint Salvi de Carcavès
Lot n° 2 : Centre CC	Lacaune, Le Soulié, La Salvétat Sur Agoût
Lot n° 3 : Est CC	Nages, Fraïsse Sur Agoût, Barre, Moulin-Mage, Murat, Cambon, Castanet et Rosis

Chaque lot géographique se verra attribuer des commandes estimées entre 80 000 €HT (montant minimum de chaque lot) et 350 000 €HT (montant maximum de chaque lot).

Après analyse des offres reçues, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Le lot 1 : Ouest de la communauté de communes à la société SAS GUIPAL
- Le lot 2 : Centre de la communauté de communes à la société GARENQ TP
- Le lot 3 : Est de la communauté de communes à la société SAS GUIPAL

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser le Président à signer le marché Voiries 2023,
- de retenir les entreprises listées ci-dessus pour chaque lots,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 14 / 04 / 20 23
et publié ou notifié
le 14 / 04 / 20 23



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2023 081-200066553-20230411-D_2023_062-DE